



Protocole du Lycée Polyvalent Jean Monnet de Cognac à destination des élèves et des familles

Mises à jour et rappels du 9 novembre 2020 conformément aux recommandations nationales en date du 30-10-2020-(en surlignage bleu) et des décisions ministérielles en date du jeudi 5 novembre 2020

L'équipe éducative travaille à la mise en œuvre d'un dispositif de continuité pédagogique de manière à ce que ce nouveau protocole avec dédoublement des classes et alternance des groupes en présentiel soit proposé à Madame la Rectrice au plus vite.

Ce protocole renforcé pourra s'appliquer dès jeudi 12 novembre après l'accord des instances Académiques.

1 CONTEXTE

La situation sanitaire du pays, liée au coronavirus Covid-19, a nécessité l'écriture d'un protocole sanitaire qui a été testé en mai et juin 2020.

Le présent protocole précise les modalités pratiques de fonctionnement du lycée Polyvalent Jean Monnet, dans le respect des prescriptions émises par les autorités sanitaires. Il est destiné à l'ensemble des membres de la communauté éducative.

Ce protocole a été établi par les différents groupes de travail:

- Présenté aux conseils pédagogiques LP-LGT le 2 novembre pour le protocole initial de la rentrée des vacances de la Toussaint et du 9 novembre pour le protocole renforcé
- Présenté au CA le mardi 10 pour délibération

Notre travail vise à accueillir les élèves et les personnels en respectant l'ensemble des consignes qui nous ont été données.

Ce protocole ne peut fonctionner que si tous les usagers (élèves et personnels) respectent l'ensemble des préconisations.

2 PRINCIPES GÉNÉRAUX

Le présent protocole repose sur les prescriptions émises par le Ministère des Solidarités et de la Santé et par la Région Nouvelle-Aquitaine.

La mise en œuvre des prescriptions nécessite une collaboration très étroite entre les services de l'éducation Nationale et la collectivité territoriale.

Une veille est activée au lycée pour suivre l'actualité sanitaire.

Il repose sur des principes fondamentaux que nous rappellerons régulièrement au retour des élèves, dans le cadre des rentrées scolaires et par voie d'affichage.

Une organisation pédagogique détaillée ci-après permettra de limiter le nombre d'élèves présents simultanément en classe, au réfectoire et des tous les espaces intérieurs et extérieurs du Lycée

PRÉAMBULE.... Des conseils à tous !

Les parents d'élèves jouent un rôle essentiel dans le retour de leurs enfants dans les écoles.

Ils s'engagent, notamment, à ne pas mettre leurs enfants à l'école en cas d'apparition de symptômes évoquant un Covid-19 chez l'élève ou dans sa famille. Les parents sont invités à prendre la température de leur enfant avant le départ pour l'école. En cas de symptôme ou de fièvre (37,8°C ou plus), l'élève ou l'étudiant ne doit pas se rendre au lycée.

Les personnels procèdent de la même manière.

Les médecins et les infirmiers de l'éducation nationale apportent expertise et conseils aux équipes concernant l'hygiène, les gestes recommandés et la survenue éventuelle de cas de Covid-19.

La direction du lycée, avec l'appui de tous les services et partenaires, établit un plan de communication à destination de ses personnels et de ses usagers.

Le personnel

Les enseignants ainsi que tous les autres personnels sont formés par tous moyens aux gestes barrière, aux règles de distanciation physique et au port du masque pour eux-mêmes et pour les élèves dont ils ont la charge le cas échéant.

Cette formation s'appuie notamment sur les prescriptions du présent protocole notamment celles figurant dans les fiches thématiques.

Cette formation prise en charge par les infirmières sera relayée par tous les personnels adultes auprès des élèves.

Les parents

Ils sont informés rapidement, et dans la mesure du possible, dans la semaine qui précède la mise en œuvre : messages Pronote + site Internet

- de leur rôle actif dans le respect des gestes barrière (explication à leur enfant, fourniture de mouchoirs en papier jetables, et de masques ...)
- de la surveillance de l'apparition de symptôme chez leur enfant avec une prise de température quotidienne avant qu'il ne parte à l'école (la température doit être inférieure à 37,8°C)
- des moyens mis en œuvre en cas de symptômes chez un élève ou un personnel
- de la procédure applicable lors de la survenue d'un cas, qu'il concerne son enfant ou un autre élève
- de l'interdiction de pénétrer dans les bâtiments sans y être invité et s'être présenté à l'accueil
- des horaires d'accueil et de sortie des élèves

Les élèves

Les élèves bénéficient d'une information pratique sur le plan de circulation mis en œuvre sur la distanciation physique, les gestes barrière dont l'hygiène des mains.

Une attention particulière doit être apportée aux élèves en situation de handicap pour leur permettre, de réaliser les gestes barrière et de distanciation par une pédagogie, des supports ou le cas échéant un accompagnement adapté.

L'APPLICATION DES GESTES BARRIÈRE

Les gestes barrière rappelés dans le présent protocole, doivent être appliqués en permanence, partout et par tout le monde. Ce sont les mesures de prévention individuelles les plus efficaces, à l'heure actuelle, contre la propagation du virus.

1 Le lavage des mains

Le lavage des mains est essentiel. Il consiste à laver à l'eau et au savon toutes les parties des mains pendant au moins 30 secondes, avec un séchage soigneux si possible en utilisant une serviette en papier jetable ou sinon à l'air libre.

Rappel : le gel hydroalcoolique ne lave pas, il est un complément bactéricide.

A défaut, l'utilisation d'une solution hydroalcoolique peut être envisagée, y compris en l'absence d'accès immédiat à un point d'eau : des distributeurs de gel sont à disposition de tous, dans de nombreux espaces du lycée.

Le lavage des mains doit être réalisé, à minima :

- A l'arrivée dans l'établissement ;
- Avant de rentrer en classe, notamment après les temps de pause ;
- Avant et après chaque repas ;
- Avant d'aller aux toilettes et après y être allé ;
- Après s'être mouché, avoir toussé, avoir éternué ;

Les échanges manuels de matériels scolaires, livres, crayons, nourriture etc...doivent être évités ou accompagnés de modalités de désinfection après chaque utilisation.

Le transfert d'objets ou de matériel entre le domicile et le lycée doit être limité au strict nécessaire.

2 Le port du masque

Le port du masque « grand public » est obligatoire sur le nez et la bouche. Les embrassades, accolades, baisers, et autres « gestes rapprochés » sont à proscrire.

L'avis du médecin référent déterminera les conditions du port du masque pour les élèves présentant des pathologies particulières (ainsi un élève ne peut être dispensé du port du masque qu'après un avis médical)

Il appartiendra aux parents de fournir des masques à leurs enfants.

Si un élève n'a pas de masque, il lui en sera fourni un, exceptionnellement par l'établissement

Si l'élève ne peut avoir de masque, la famille pourra faire une demande à l'établissement, en complétant un dossier de fond social.

En attendant, il fera la demande de masques

3 Arrivée-Départ-accueil et circulation des élèves

Dépendant des transports scolaires mis en œuvre par la Région Nouvelle - Aquitaine : l'arrivée et le départ du lycée s'organisent dans le respect des règles sanitaires (sens de circulation- portes dédiées...)

❖ Un Assistant d'Éducation ou un autre membre du personnel sera présent à chaque entrée de l'établissement matin et après-midi pour filtrer les arrivées et le flux de personnes. Il veillera au port du masque et à la distanciation physique, autant que faire se peut, aux abords des entrées et lieu de rencontres (rue du Lycée).

❖ Du gel hydro alcoolique est à disposition à toutes les entrées comme à toutes les sorties des bâtiments, son usage est obligatoire à l'entrée.

La grille côté rue du Lycée et entrée des deux roues rue Anatole France seront ouverts à l'arrivée des bus.

L'entrée au lycée se fait uniquement par ces deux points de passage : le port du masque est obligatoire aux abords, à minima sur l'ensemble de la rue du Lycée, et dès l'entrée dans le lycée.

L'entrée et la sortie des autres bâtiments sont indiquées par un fléchage à respecter.

A l'entrée

- Tenir compte des nouveaux plans de circulation (qui allongent le temps d'arrivée en salle) afin d'arriver à l'heure en cours

Proscrire l'accès aux bâtiments à toutes personnes externes au lycée en dehors des rendez-vous et réunions. Tout visiteur doit se signaler à l'entrée Boulevard de Châtenay et se présenter à l'accueil avec son masque et se laver les mains au gel.

Aux interours et hors temps de classe

Les déplacements des élèves devront être limités au strict nécessaire, dans le respect de toutes les consignes données par ce protocole et affichées dans les espaces de circulation.

Pour les bâtiments F et D un sens de circulation n'est pas envisageable, les professeurs viendront chercher leurs élèves à l'extérieur du bâtiment.

- A la fin des cours il est recommandé de quitter le lycée le plus vite possible pour rejoindre son domicile ou les transports scolaires en gardant son masque.

- On ne se regroupe pas à plus de 4 dans les couloirs ou à l'extérieur et on porte le masque correctement lors des interactions avec les camarades

Les récréations du matin de 9h50 à 10h05 et de 10h45 à 11h comme celles de l'après midi de 14h55 à 15h10 et de 15h50 à 16h05 permettent de limiter le nombre d'élèves présents dans les espaces extérieurs. Ces horaires sont affectés par classe et sont précisés sur Pronote qui doit être consulté régulièrement.

Les distances de sécurité seront respectées dans tous les cas.

4 Nettoyage et désinfection des locaux

Le nettoyage et la désinfection des locaux et des équipements sont une composante essentielle de la lutte contre la propagation du virus.

Un protocole sanitaire a été mis en place avec les services de la Région Nouvelle-Aquitaine. Au moins une désinfection par jour est effectuée

La nécessité de nettoyer et de désinfecter régulièrement les locaux augmente la charge de travail des agents des collectivités territoriales responsables de cette mission, c'est pourquoi nous demandons

pour cette rentrée 2020 que tous les usagers fassent preuve de civisme (papiers et détritiques ont toute leur place dans les poubelles !)

5 SANITAIRES

Les sanitaires seront particulièrement surveillés pour lutter contre les dégradations et les incivilités.

Consignes : Se laver les mains à l'eau et au savon le plus souvent possible et avant comme après être passé aux toilettes.

- ❖ Limiter le nombre de personnes présentes dans les sanitaires afin de respecter la distanciation physique. Un affichage spécifique sera mis en œuvre pour mettre en place une attente distanciée dans le couloir à proximité des sanitaires
- ❖ Gérer les flux d'élèves vers les toilettes (départ et retour dans la classe).
- ❖ Aérer fréquemment les sanitaires.
- ❖ Demander aux élèves de se laver les mains avant et après l'usage des WC.

6 Salles de classe

Les salles de classe sont aérées le matin avant les cours, à chaque intercour, lors des récréations du matin, à la pause déjeuner.

En fonction des nouvelles consignes renforcées la salle de classe est aménagée de manière à respecter la distanciation physique d'au moins un mètre en périphérie de chaque élève, ce qui implique que **les salles soient calibrées entre 16 élèves et 20 élèves et que l'ensemble des élèves ne puissent pas être accueillis simultanément.**

- Porter correctement le masque sur la bouche ET sur le nez.
- **Le déplacement du mobilier est interdit.**
- Limiter les déplacements dans la classe

Veiller à limiter les croisements dans la classe, par exemple par la mise en place d'un sens de circulation à l'intérieur de la classe.

7 Restauration

Du fait de la diminution du nombre d'élèves accueillis sur les quatre services de la demi pension un espacement de plus de 1,5 m en périphérie (devant, derrière et de chaque côté) de chaque DP sera largement respecté.

Le protocole précédent reste bien sûr en vigueur :

Se laver les mains à l'arrivée au self avant la prise du plateau après avoir rangé la carte et le téléphone

Prendre votre plateau et vos couverts individuels que vous garderez jusqu'à la desserte.

Pour éviter les queues respecter les horaires qui vous sont données par votre EDT

Le lavage des mains avant et après chaque repas est obligatoire.

Le port du masque est obligatoire jusqu'à l'installation à sa place de repas et pour tout déplacement dans le self.

8 Internat

En raison des nouvelles mesures une nouvelle organisation des dortoirs s'impose. Les élèves pourront être amenés à changer de chambre.

Les élèves garderont le masque lors de tous leurs déplacements dans l'internat. Ils seront autorisés à l'enlever à leur table de travail (face au mur) et lorsqu'ils sont allongés sur leur lit.

Un règlement spécifique de l'internat précise toutes les modalités d'accueil au sein de ce service annexe.

9 Activités sportives

Il est rappelé aux parents que la tenue pour la pratique de l'EPS est obligatoire.

Dans la mesure du possible, les élèves viennent en cours vêtus d'une tenue adaptée à l'activité physique. Le recours aux vestiaires sera bref, organisé par groupe classe.

Les enseignants d'EPS donneront toutes les consignes spécifiques à leurs élèves, **un protocole est établi à cet effet.**

10 Enseignements spécifiques

Une réflexion spécifique a été menée afin d'organiser les enseignements spécifiques (salles spécialisées) pour que le maintien de la distanciation physique soit respecté.

Dans la mesure du possible, limiter au strict nécessaire le recours au matériel pédagogique manipulé par plusieurs élèves et prévoir des modalités de désinfection adaptées.

Si du matériel pédagogique mutualisé doit être utilisé :

- Organiser des activités individuelles pour éviter les échanges de matériel.
- S'assurer que le matériel pédagogique est nettoyé et désinfecté après utilisation, si possible à l'aide d'une lingette désinfectante ou d'un papier jetable imprégné de solution adaptée.

11 CDI

Un protocole spécifique a été établi [et communiqué sur le portail documentaire E-sidoc.](#)

2 élèves par table avec respect des zones signalées indisponibles

1 élève par PC. 7 PC disponibles avec respect des zones signalées indisponibles

Durée de la présence obligatoire du début de l'heure à la fin de l'heure

Prêts effectués de préférence sur réservation préalable via le portail E-Sidoc (accès ENT)

Ouverture du CDI pendant les récréations uniquement pour les prêts et les retours de documents

Le port du masque est obligatoire sur la bouche ET sur le nez.

PROCÉDURE DE GESTION D'UN CAS COVID

En cas d'absence de l'infirmière le dispositif de prise en charge COVID 19 est mis en œuvre auprès des Conseillers Principaux d'Éducation à la Vie Scolaire.

Si votre enfant est cas contact ou en attente de résultat, gardez votre enfant au domicile et faites-vous connaître auprès de la vie scolaire. (Nous devons faire un recensement quotidien de la situation du lycée)

Les symptômes évocateurs sont :

Toux, éternuement, essoufflement, mal de gorge, fatigue, troubles digestifs, sensation de fièvre, perte du goût ou/et de l'odorat etc..

Conduite à tenir :

- Isolement immédiat de l'élève avec un masque à l'infirmierie dans l'attente de son retour à domicile ou de sa prise en charge médicale. Respect impératif des gestes barrière.

Appel sans délai des parents/responsables légaux pour qu'ils viennent chercher l'élève en respectant les gestes barrière.

Le respect de ce protocole sanitaire renforcé (limitation des effectifs élèves en classe, dans les espaces communs et à la restauration) nous amène à modifier les modalités d'accueil des élèves au Lycée Jean Monnet, c'est pourquoi :

Pour la SEP :

- **Les élèves seront accueillis par demi classe avec une alternance de 5 jours consécutifs.**
- L'alternance sera organisée du **jeudi au mercredi de la semaine suivante** afin que les élèves viennent au Lycée chaque semaine, ces alternances seront précisées sur Pronote que les élèves consulteront régulièrement.

Pour le LGT :

- **Les élèves seront accueillis par demi classe avec une alternance quotidienne**
- La moitié des élèves seront présents lundi, mercredi, vendredi puis le mardi et le jeudi de la semaine suivante. L'autre moitié des élèves seront présents mardi, jeudi puis lundi, mercredi et vendredi de la semaine suivante. Ainsi l'alternance sera complète par quinzaine. Ces alternances seront précisées sur Pronote que les élèves consulteront régulièrement.

Les élèves qui resteront à la maison suivront les cours à distance par tous les moyens disponibles (visio, échanges de documents, cahier de texte) qui ont déjà montré leur efficacité lors du confinement du printemps.

Un suivi régulier du suivi des élèves en distanciel sera effectué pour éviter tout décrochage, les parents seront informés des difficultés éventuellement rencontrées, que ce soit au niveau de l'assiduité aux cours en visio ou si le travail demandé n'est pas réalisé.

Un suivi particulier sera effectué sur les classes de la voie professionnelle pour s'assurer qu'aucun décrochage d'élèves ne soit constaté ou ne reste sans remédiation.

Les élèves qui seront dans l'incapacité de suivre les enseignements à distance pour des raisons personnelles ou techniques ainsi que les internes qui le souhaitent **seront accueillis au Lycée afin de leur proposer des solutions alternatives** (inclusion dans la classe ou matériel informatique mis à disposition).